Indices IGA et IGAB pour le département de l'Eure-et-Loir

• IGAB : indice granulats autorisables (tonnage de référence diminué de 4% par an)

Tonnage de référence utilisé pour le calcul de l'IGAB jusqu'au 1^{er} janvier 2015 inclus : 380 000 t (tonnage autorisé au 01/01/2005)

IGAB (en tonnes)	
Au 1er janvier 2005	380 000
Au 1er janvier 2006	364 800
Au 1er janvier 2007	349 600
Au 1er janvier 2008	334 400
Au 1er janvier 2009	319 200
Au 1er janvier 2010	304 000
Au 1er janvier 2011	288 800
Au 1er janvier 2012	273 600
Au 1er janvier 2013	258 400
Au 1er janvier 2014	243 200
Au 1er janvier 2015	228 000
Au 1er janvier 2016	218 880
Au 1er janvier 2017	210 125
Au 1er janvier 2018	201 720
Au 1er janvier 2019	193 651
Au 1er janvier 2020	185 905
Au 1er janvier 2021	178 469

IGA : indice granulats autorisés

Au 1er janvier 2020 : 0 tonnes.

Rappel au 1er janvier 2019 : 150 000 tonnes.

- Tonnages autorisables dans l'Eure-et-Loir au 1er janvier 2020 : 185 905 tonnes.
- Bilan des extractions 2018* de granulats alluvionnaires en lit majeur : 87 670 tonnes.

^{*}données issues de la plate-forme GEREP suite aux résultats de l'enquête annuelle carrière